

AMENAGEMENT FLEXIBILITE
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 16 345 euros
Siège social : 10, villa du Progrès
94230 CACHAN

429 639 180 RCS CRETEIL

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 17 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le dix-sept septembre,
A quatorze heures trente,

La Société **SONICSWELL**, société par actions simplifiée au capital de 882 000 euros dont le siège social 3 C, rue des Iris à ANTONY (92160), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE et au RNE sous le numéro 928 526 524, représentée par Monsieur David CATHIEUTEL

Propriétaire de la totalité des 35 parts sociales de 467 euros composant le capital social de la Société **AMENAGEMENT FLEXIBILITE**,

Associée Unique de ladite Société,

En présence de **Monsieur Dominique PETIT**, Président démissionnaire et Monsieur David CATHIEUTEL.

A pris les décisions suivantes :

- Modification de la dénomination sociale,
- Remplacement du Président,
- Confirmation de l'autorisation de nantissement,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique décide de modifier la dénomination sociale à compter de ce jour.

Est ainsi adoptée la dénomination « A-FLEX » en lieu et place de « AMENAGEMENT FLEXIBILITE ».

Il est rappelé que le sigle a été supprimé lors des opérations de transformation.

Paraphe

DC

L'article 3 des statuts est modifié en conséquence :

« ARTICLE 3 - DÉNOMINATION

*La dénomination de la Société est : **A-FLEX.** »*

Le reste demeure sans changement.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique, prenant acte de la démission de Monsieur Dominique PETIT de ses fonctions de Président, et décide de nommer en remplacement pour une durée indéterminée :

Monsieur David CATHIEUTEL

Né le 26 juillet 1978 à MONT SAINT AIGNAN (76)

De nationalité française

Demeurant 3 C, rue des Iris à ANTONY (92160)

Monsieur David CATHIEUTEL, présent et intervenant déclare accepter ces fonctions et qu'il n'existe aucun obstacle à sa nomination.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associée unique réitère l'autorisation de nantissement de 35 actions délivrée par Monsieur Dominique PETIT en sa qualité d'associé unique de la Société jusqu'à ce jour.

Ce nantissement est délivré au profit de la Banque CAISSE DE CREDIT AGRICOLE D'ILE France

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Monsieur David CATHIEUTEL

*« Bon pour acceptation des fonctions de
Président »*

L'Associée Unique

La Société SONICSWELL

Monsieur David CATHIEUTEL

Signé par :

David CATHIEUTEL

64E7887DE6BD412...

Signé par :

David CATHIEUTEL

64E7887DE6BD412...